

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI551-100	ADI551-100 - ASFV - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 23/03/2022
------------------------	---	----------------------------

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE et de la SOCIETE

### 1.1 Identificateurs de produit

ADIAVET™ ASFV FAST TIME 100R Kit - A5

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** ADIAGENE SAS  
9 rue Calloët-Kerbrat  
22440 Ploufragan

**Téléphone** +33 (0) 2 96 68 40 20

**Adresse e-mail** info@biox.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'Appel d'Urgence** France : (I.N.R.S) +33 (0)1 45 42 59 59  
(Ou contacter le centre antipoison local)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange non dangereux selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008.

### 2.2 Eléments d'étiquetage

Selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008.

**Symbole(s) de danger** : N/A

**Phrase(s) H** : N/A

**Phrase(s) P** : N/A

### 2.3 Autres dangers

Aucun

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI551-100	ADI551-100 - ASFV - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 23/03/2022
------------------------	---	----------------------------

Ingrédients	CAS #	EINECS #	Classification	Poids %
Glycérol 1,2,3-Propanetriol, Glycérine, C3H8O3	56-81-5	200-289-5	N/A	< 1 %

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et aussi longtemps que possible avec beaucoup d'eau (pendant au moins 10 minutes). Les paupières doivent être maintenue écartées des yeux afin d'assurer un rinçage complet. Consulter immédiatement un médecin spécialiste des yeux.
- Contact avec la peau** Rincer avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.
- Inhalation** En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin
- Ingestion** Seulement quand la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin
- Conseil général** En cas de doute, ou quand les symptômes persistent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes ; effets aigus et différés

Les symptômes d'exposition peuvent inclure nausée, vomissement, irritation des yeux, irritation de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

## 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

- Agents d'extinction** Eau, poudre, dioxyde de carbone, mousse
- Agents d'extinction non appropriés** Aucun

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie risque de formation de gaz ou vapeurs dangereux ; COx ; NOx ; SOx ; POx ; KOx ; H<sub>2</sub>S

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement de protection :** Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire
- Autres informations** Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée

## 6. MESURES à PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI551-100	ADI551-100 - ASFV - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 23/03/2022
------------------------	---	----------------------------

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone de danger ; Suivre la procédure d'urgence.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Isoler la zone de déversement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

## 6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Confiner le déversement. Absorber le produit avec par exemple du tissu ou tout autre produit absorbant de liquide (eg Chemizorb®) et mettre dans un récipient pour élimination en accord avec la réglementation locale. Ensuite, éliminer de façon adéquate et nettoyer la zone de déversement.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et/ou le visage avant de prendre une pause ou avant de quitter le lieu de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions pour un stockage sûr** Respecter les informations mentionnées sur les étiquettes et/ou la notice d'utilisation.

**Conditions de stockage** Fermer hermétiquement. Mettre à l'abri de la lumière. Stocker à une température inférieure à -15°C.

### 7.3 Autres informations

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'utilisation. Tenir les vêtements de travail séparés des autres et ne pas les amener à domicile.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Glycérol

Base	Valeur	Valeur limite seuil	Remarques
------	--------	---------------------	-----------

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI551-100	ADI551-100 - ASFV - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 23/03/2022
------------------------	---	----------------------------

FVL	Valeur Limite Moyenne d'Exposition (VME)- TWA	10.0 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle en France
-----	---	------------------------	--

## 8.2 Contrôles d'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle

**Mesures techniques :** Pas de recommandation spécifique

**Protection personnelle :**

<b>Respiratoire</b>	Pas de recommandation spécifique
<b>Yeux</b>	Porter une protection des yeux/visage adaptée.
<b>Mains</b>	Porter des gants adaptés (caoutchouc nitrile)
<b>Peau/corps</b>	Porter un vêtement de protection adapté

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée non disponible

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solution
<b>Couleur</b>	Incolore ou rosâtre
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Point d'ébullition/Plage d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Point Eclair</b>	N/A
<b>Inflammabilité</b>	N/A
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Densité</b>	Non déterminé
<b>Densité relative air=1</b>	Non déterminé
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble
<b>pH</b>	Not determined
<b>Viscosité</b>	Non déterminé
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non déterminé

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI551-100	ADI551-100 - ASFV - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 23/03/2022
------------------------	---	----------------------------

**Conductivité** Non déterminé

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées pour le stockage et la manipulation

### 10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Donnée non disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Chauffage.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants et réducteurs forts, bases fortes, acides forts, métaux alcalins, halogénures de phosphore, chlorure d'acide

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie (cf. chapitre 5)

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations pour le glycérol

#### - Toxicité aiguë voie orale

DL50 rat

Dose : 12 600 mg/kg

(IUCLID)

Symptômes : Vomissements, diarrhée

#### - Toxicité aiguë - peau

DL50 lapin

Dose : > 18 700 mg/kg

(IUCLID)

#### - Irritation peau

Lapin

Résultat : pas d'irritation

(IUCLID)

#### - Irritation des yeux

Lapin

Résultat : pas d'irritation

(SDS externe)

#### - Sensibilisation

Test de patches : homme

ADIAGENE SAS  
9 rue Calloët -Kerbrat  
22440 Ploufragan  
France

tel. (33) 2 96 68 40 20  
E-mail : [info@biox.com](mailto:info@biox.com)  
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI551-100	ADI551-100 - ASFV - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 23/03/2022
-------------------------------	---	----------------------------

Résultat : négatif  
(IUCLID)

- **Génotoxicité in vitro**

Ames test

Résultat : négatif  
(IUCLID)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

*Pas classé comme agent toxique spécifique pour certains organes cibles – exposition unique*

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

*Pas classé comme agent toxique spécifique pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée*

- **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

## 11.2 Autres informations

### Danger pour la santé :

**ATTENTION :** Ce produit contient des composants d'origine animale. Il est recommandé de le manipuler avec les précautions d'usage relatives aux produits potentiellement infectieux.

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Informations pour le glycérol

- *Toxicité pour les poissons*

CL50

Espèce(s) : Carassius auratus

Dose : > 5 000 mg/L

Temps exposition : 24 h

(SDS externe)

- *Toxicité pour daphnies et autres invertébrés aquatiques*

CE50

Espèce(s) : Daphnia magna

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 24 h

(SDS externe)

- *Toxicité pour les algues*

CI5

Espèce(s) : Scenedesmus quadricauda

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 7 jours

ADIAGENE SAS  
9 rue Calloët -Kerbrat  
22440 Ploufragan  
France

tel. (33) 2 96 68 40 20  
E-mail : [info@biox.com](mailto:info@biox.com)  
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

<b>Référence :</b> ADI551-100	ADI551-100 - ASFV - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 23/03/2022
-------------------------------	---	----------------------------

(SDS externe)

- *Toxicité pour les bactéries*

CE5

Espèces : Pseudomonas putida

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 16 h

(SDS externe)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Informations pour le glycérol

Résultat : facilement biodégradable

63%

Temps exposition : 14 jours

(OCDE ligne directrice 301c)

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Informations pour le glycérol

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Log POW : - 1.76

Bioaccumulation peu probable (log POW 1-3)

(SDS externe)

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

## 12.6 Autres informations

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface, les égouts ou dans le sol

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

<b>Produit</b>	Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Contacter les autorités ou une société agréée en charge de l'élimination des déchets, qui vous conseilleront sur la manière d'éliminer ce type de déchets.
<b>Emballages souillés</b>	Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Manipuler les emballages souillés de la même manière que le produit lui-même.
<b>Autres informations</b>	Si non spécifié par ailleurs les emballages non contaminés peuvent être considérés comme des déchets ménagers

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux selon les réglementations Transport

ADIAGENE SAS  
9 rue Calloët -Kerbrat  
22440 Ploufragan  
France

tel. (33) 2 96 68 40 20  
E-mail : [info@biox.com](mailto:info@biox.com)  
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

# Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI551-100	ADI551-100 - ASFV - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 23/03/2022
------------------------	---	----------------------------

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 – Annexe II.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et n'ont pas besoin d'être valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l'état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bonne foi mais sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement.

---